

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 5 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Patrick LOSEILLE, Maire.

Présents : Mme Isabelle MICHAUDEL ; M. Xavier TOURNEUR ; Mme Roseline BRAUD ; M. Alexandre HERMAN ; M. Thierry BAUSMAYER ; M. Sébastien LOSEILLE.

Absents excusés : M. Patrice GAMBU donnant pouvoir à M. Thierry BAUSMAYER ; Mme Laëtitia PEREIRA donnant pouvoir à M. Xavier TOURNEUR.

Absents : Mme Estelle SALAÛN ; M. Fabien CÉSARIN ; M. Yohann PICARD.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Alexandre HERMAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h01.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative n°5 : Subventions amortissables

Les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (subventions transférables) imputées au compte 133x doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement. Il convient de prendre une décision modificative pour transmettre ces écritures à la Trésorerie.

Virement de crédit des articles 139361 et 13938 à l'article 777 détaillé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 040 :**
Article 139361 – DETR : **5 100 €**
Article 13938 – Autres : **5 113 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 042 :**
Article 777 – Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : **+ 10 213 €**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative suivante : un virement de crédit des articles 139361 et 13938 à l'article 777 détaillé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 040 :**
Article 139361 – DETR : **5 100 €**
Article 13938 – Autres : **5 113 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 042 :**

Article 777 – Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : **+ 10 213 €**

Décision modificative n° 6 : Ajustement budgétaire

Afin de permettre l'équilibre du budget, suite à la décision modificative n° 5, il est nécessaire de prévoir une décision modificative.

Virement de crédit du chapitre 023 au chapitre 021 détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 023 :**

Virement à la section d'investissement : **10 213 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 021 :**

Virement de la section de fonctionnement : **10 213 €**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative suivante : un virement de crédit du chapitre 023 au chapitre 021 détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 023 :**

Virement à la section d'investissement : **10 213 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 021 :**

Virement de la section de fonctionnement : **10 213 €**

SIEVN : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

M. le Maire présente le rapport sur la qualité du service public d'eau potable au titre de l'année 2022 du SIEVN. Ce document est mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie. Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de valider ce rapport.

DSIL : Demande subvention

M. le Maire présente le projet de mise en accessibilité de la Mairie.

Pour permettre de réaliser ce projet, la commune sollicite une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), soit 80 % du hors taxes.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes les formalités concernant la demande de subvention auprès de l'Etat et à signer tout acte y afférent.

Cœur de Village : Demande de subvention

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du centre-bourg.

Pour permettre de réaliser ce projet, la commune sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du dispositif Cœur de Village.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer toutes les formalités concernant la demande de subvention auprès du Département et à signer tout acte y afférent.

Autorisation pour le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 129 800 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **32 450 €** (< 25% x 129 800 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Contrat Gaz** : Une renégociation du contrat de gaz de l'école est en cours. 2 entreprises ont été contactées : Antargaz et Butagaz. Des propositions sont en cours pour un début de contrat en Octobre 2024.
- **Voirie** : Les travaux de la Rue du Moulin doivent débiter ce mercredi 6 décembre. Ils ont été repoussés jusque là suite aux intempéries des derniers jours.
- **Bassins-versants** : Les travaux d'aménagement à Mussegros ne peuvent pas débiter. Le dossier reste en suspens, dans l'attente des signatures des ventes des terrains.
- **Espaces verts** : 5 arbres fruitiers ont été offerts par Seine Normandie Agglomération à la commune. Ils ont été plantés Rue de la Mare (Villerest), Square Potel, Lotissement des Pommiers et City-stade.
- **Ecole** : Remplacement de plusieurs luminaires extérieurs et intérieurs et réparation (soudure) de gouttières.
- **Maison locative 6 route de Lyons** : Suite à de nombreuses fuites, il est prévu la suppression de la cheminée et l'installation d'un écran sous-toiture sur l'ensemble du pan concerné. Ces travaux sont estimés à environ 5 000 €.
- **Mairie** : Suite à des fuites, l'entreprise PRUNIER est intervenue pour effectuer le nettoyage des cheneaux et des gouttières.
- **Tilleuls Place du Cloître** : Dans le cadre du futur aménagement de l'espace de stationnement derrière la Collégiale, il est prévu la suppression d'une dizaine d'arbres. Il est demandé aux conseillers si ces derniers étaient intéressés pour couper ces arbres et récupérer le bois. M. Sébastien LOSEILLE et Mme Isabelle MICHAUDEL se montrent intéressés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h55.

Le Maire,

Patrick LOSEILLE

Les conseillers,
Isabelle MICHAUDEL

Xavier TOURNEUR

Sébastien LOSEILLE

Roseline BRAUD

Alexandre HERMAN

Laëtitia PEREIRA

Thierry BAUSMAYER

Patrice GAMBU

Yohann PICARD

Estelle SALAÜN

Fabien CÉSARIN